

# Notice : Les différentes étapes pour réaliser ma demande

## 1) Je vérifie mon éligibilité :

Peuvent bénéficier des Chèques-Vacances, sous réserve de répondre aux autres conditions fixées par les textes en vigueur :

### Les personnels de l'Etat bénéficiaires en activité :

Les personnels bénéficiaires en activité doivent être affectés en France métropolitaine, dans les départements et régions d'Outre-mer ou appartenir aux forces françaises et éléments civils stationnés en Allemagne ou aux brigades franco-allemandes.

- a) Les agents publics civils de l'Etat et les militaires ;
- b) Les assistants d'éducation, recrutés en application de l'article L.916-1 du Code de l'éducation ;
- c) Les agents non titulaires de contrat de droit public (Exemple : AESH/AED) ;
- d) Les auxiliaires et contractuels liés à l'Etat par un contrat de droit public conclu pour une durée initiale égale ou supérieure à 6 mois ;
- e) Les Assistants d'Éducation contractuels d'établissement (EPLÉ) ;
- f) Les contrats d'apprentissage ;
- g) Les agents de droit public rémunérés sur le budget de l'établissement support d'un GRETA.

Sont exclus du bénéfice des Chèques-Vacances :

- Les contractuels de droit privé : contrat unique d'insertion (CUI), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)
- Les retraités

Les ayants-cause des bénéficiaires mentionnés ci-dessus (veufs et veuves non remariés, orphelins), titulaires d'une pension de réversion, sont admis à bénéficier des Chèques-Vacances, à condition de ne bénéficier d'aucun revenu d'activité.

Peuvent également bénéficier des Chèques-Vacances, les agents publics de l'Etat rémunérés sur le budget des établissements ayant contribué au programme n°148 et figurant, au titre de la prestation, sur la liste d'établissements fixée annuellement par arrêté pris pour l'application de l'article 4-1 du décret du 6 janvier 2006 cité en référence.

## 2) Comment faire ma demande ?

Je dispose d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un téléphone connecté à internet :

Je me rends sur le site [www.fonctionpublique-chequesvacances.fr](http://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr). Je crée mon compte (à mon nom), en validant celui-ci en cliquant sur le lien envoyé par courriel, puis je crée ma demande. C'est le moyen le plus rapide, et qui m'évite les affranchissements nécessaires à la gestion de ma demande.

Je ne dispose pas d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un téléphone connecté à Internet :

Je complète le formulaire de demande de Chèques-Vacances en m'appuyant sur l'annexe 1 «Calculer sa tranche de bonification» pour déterminer le taux de bonification, que je reporte sur l'annexe 2 « Calculer le montant de cotisation et de bonification en fonction du choix des Chèques-Vacances (CV)» afin de déterminer le montant de l'épargne mensuelle souhaitée, la durée de l'épargne, le montant total de mon épargne, le montant total de la bonification et la valeur totale de mes Chèques-Vacances.

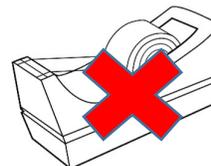
Je complète le mandat de prélèvement SEPA, je photocopie tous les documents nécessaires, et j'envoie le tout sous enveloppe suffisamment affranchie (entre 2 et 4 timbres en fonction du poids de votre envoi), sans agrafe ni ruban adhésif.

En cas de demande incomplète, il vous sera demandé de renvoyer les pièces complémentaires par courrier postal.



Envoyez votre demande à l'adresse suivante :

Docaposte  
Service instruction DGAFP  
2 avenue Sébastopol  
57070 METZ



## 3) Suivi de ma demande

Si votre demande est validée par nos services avant le dernier jour du mois N, le premier prélèvement interviendra le premier du mois N+2. En cas d'anomalie, vous devrez fournir les justificatifs ou les corrections sur votre situation sur le site, dans les 6 semaines suivant le dépôt de votre demande. Passé ce délai, votre demande sera automatiquement annulée. Si vous avez réalisé votre demande par courrier, vous devrez renvoyer les pièces par le même mode d'envoi. En cas d'erreur dans le calcul de votre barème nous appliquerons automatiquement le montant de prélèvement mensuel égal ou immédiatement inférieur.

En cas de rejet de prélèvement, vous avez jusqu'à l'envoi des demandes de prélèvements du mois suivant (environ une semaine avant la fin du mois) pour indiquer sur le site, ou par courrier si vous avez constitué votre demande en version « papier », le choix de gestion pour l'échéance rejetée (annulation de l'échéance, double prélèvement le mois suivant ou report en fin de plan). Sans réponse de votre part, le prélèvement sera automatiquement annulé. En cas de rejet d'un second prélèvement, le plan sera automatiquement clôturé, et les sommes prélevées remboursées sur votre compte bancaire, dans un délai de 8 semaines.

## 4) Envoi des Chèques-Vacances

Une fois le dernier prélèvement validé, la production des Chèques-Vacances est automatiquement demandée. Les Chèques-Vacances sont généralement expédiés en milieu de mois suivant. Le simulateur du site vous permet de connaître le calendrier de votre plan.



En aucun cas le dossier papier ne doit être envoyé à EZYNESS  
sans quoi il sera détruit à réception.

Pour rappel, ceux-ci doivent être envoyés à l'adresse suivante :

Docaposte  
Service instruction DGAFP  
2 avenue Sébastopol  
57070 METZ

Créancier : EZYNESS  
115 rue de Sèvres  
75275 Paris Cedex 06 – France

Identifiant du créancier SEPA : FR28EZY177113



### MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

#### Identification du débiteur

Nom, prénom et adresse du débiteur :

#### Identification du compte bancaire

IBAN (Identifiant international de compte)

--	--	--	--	--	--	--	--

BIC (Identifiant international de l'établissement)

#### Type de paiement : récurrent

Date et signature :

*En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez : (A) EZYNESS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de EZYNESS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.*

*Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.*

## Annexe 1 : Calculer sa tranche de bonification

Taux de bonification / Montant du revenu fiscal de référence (en euros) en fonction du nombre de parts du foyer fiscal	35% (agents de moins de 30 ans)	30%	25%		20%		15%		10%	
	Jusqu'à	Jusqu'à	De :	à :	De :	à :	De :	à :	De :	à :
1	28047	10285	10286	17240	17241	20865	20866	26058	26059	28047
1,25	31380	11653	11654	19604	19605	23852	23853	29018	29019	31380
1,5	34714	13020	13021	21968	21969	26839	26840	31977	31978	34714
1,75	38049	14388	14389	24333	24334	29826	29827	34937	34938	38049
2	41383	15756	15757	26696	26697	32814	32815	37897	37898	41383
2,25	44716	17124	17125	29061	29062	35801	35802	40856	40857	44716
2,5	48050	18493	18494	31425	31426	38788	38789	43815	43816	48050
2,75	51384	19861	19862	33789	33790	41775	41776	46775	46776	51384
3	54718	21229	21230	36154	36155	44764	44765	49734	49735	54718
3,25	58051	22597	22598	38518	38519	47751	47752	52694	52695	58051
3,5	61386	23965	23966	40883	40884	50738	50739	55654	55655	61386
3,75	64720	25333	25334	43246	43247	53725	53726	58613	58614	64720
4	68054	26702	26703	45611	45612	56713	56714	61573	61574	68054
4,25	71387	28070	28071	47976	47977	59700	59701	64533	64534	71387
4,5	74721	29438	29439	50339	50340	62687	62688	67492	67493	74721
4,75	78055	30806	30807	52704	52705	65674	65675	70452	70453	78055
5	81390	32174	32175	55068	55069	68662	68663	73412	73413	81390
5,25	84723	33542	33543	57432	57433	71649	71650	76371	76372	84723
5,5	88057	34910	34911	59796	59797	74637	74638	79331	79332	88057
5,75	91391	36279	36280	62161	62162	77624	77625	82291	82292	91391
6	94725	37647	37648	64526	64527	80612	80613	85250	85251	94725
6,25	98058	39015	39016	66889	66890	83599	83600	88209	88210	98058
6,5	101392	40382	40383	69254	69255	86586	86587	91168	91169	101392
6,75	104727	41750	41751	71618	71619	89573	89574	94128	94129	104727
7	108061	43118	43119	73982	73983	92561	92562	97088	97089	108061
7,25	111395	44486	44487	76347	76348	95548	95549	100047	100048	111395
7,5	114728	45855	45856	78711	78712	98535	98536	103007	103008	114728
7,75	118062	47223	47224	81075	81076	101522	101523	105967	105968	118062
8	121396	48591	48592	83439	83440	104511	104512	108926	108927	121396
8,25	124730	49959	49960	85804	85805	107498	107499	111886	111887	124730
8,5	128064	51327	51328	88169	88170	110485	110486	114846	114847	128064
8,75	131398	52695	52696	90534	90535	113472	113473	117806	117807	131398
9	134732	54063	54064	92899	92900	116459	116460	120766	120767	134732
9,25	138066	55431	55432	95264	95265	119446	119447	123726	123727	138066
9,5	141400	56799	56800	97629	97630	122433	122434	126686	126687	141400
9,75	144734	58167	58168	99994	99995	125420	125421	129646	129647	144734
10	148068	59535	59536	102359	102360	128407	128408	132606	132607	148068
10,25	151402	60903	60904	104724	104725	131394	131395	135566	135567	151402
10,5	154736	62271	62272	107089	107090	134381	134382	138526	138527	154736
10,75	158070	63639	63640	109454	109455	137368	137369	141486	141487	158070
11	161404	65007	65008	111819	111820	140355	140356	144446	144447	161404
11,25	164738	66375	66376	114184	114185	143342	143343	147406	147407	164738
11,5	168072	67743	67744	116549	116550	146329	146330	150366	150367	168072
11,75	171406	69111	69112	118914	118915	149316	149317	153326	153327	171406
12	174740	70479	70480	121279	121280	152303	152304	156286	156287	174740
12,25	178074	71847	71848	123644	123645	155290	155291	159246	159247	178074
12,5	181408	73215	73216	126009	126010	158277	158278	162206	162207	181408
12,75	184742	74583	74584	128374	128375	161264	161265	165166	165167	184742
13	188076	75951	75952	130739	130740	164251	164252	168126	168127	188076

Pour les agents affectés dans les départements et régions d'outre-mer, le RFR à retenir est déterminé après un abattement de 20% de sa valeur.



## FORMULAIRE DE DEMANDE DE CHEQUES VACANCES

La demande de Chèques-Vacances est à réaliser prioritairement sur le site [www.fonctionpublique-chequesvacances.fr](http://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr)  
A défaut, ce formulaire peut être utilisé par les agents qui ne peuvent se connecter.  
Dans ce cas, se référer à la notice et aux annexes relatives aux barèmes.

### Etat Civil

Madame  Monsieur    Nom de naissance : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Nom d'usage : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_ Département de naissance : \_\_\_\_\_  
Pays de naissance : \_\_\_\_\_ Ville de naissance : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_  
Adresse complète : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

### Ma situation

Statut :  Actif  Ayant-cause  
Mon ministère : \_\_\_\_\_ Département d'affectation : \_\_\_\_\_  
Catégorie :  A  B  C  Assistant d'éducation  Militaire  Contractuel  Autre : \_\_\_\_\_  
Situation familiale :  Célibataire  Marié(e)  Pacsé(e)  Divorcé(e)  Veuf/Veuve  Union libre  
 En situation de handicap *Les agents en situation de handicap, remplissant les conditions d'attribution de la prestation, bénéficient d'une majoration à hauteur de 30 % de la bonification versée par l'État. Se référer au barème applicable (annexe 2).*

### Mon plan d'épargne Chèques-vacances

Revenu fiscal de référence (RFR situé ligne 25 de l'avis d'imposition N-1 sur les revenus N-2) : \_\_\_\_\_  
Nombre de part(s) fiscale(s) : \_\_\_\_\_ *Se référer au barème applicable (en annexe 1 et annexe 2).*  
Montant de l'épargne mensuelle souhaitée : \_\_\_\_\_ Durée du plan d'épargne (de 4 à 12 mois) : \_\_\_\_\_  
Montant total de mon épargne : \_\_\_\_\_ Montant total de la bonification : \_\_\_\_\_  
Valeur totale en Chèques-Vacances : \_\_\_\_\_  
Je souhaite que mon carnet de Chèques-Vacances comprenne :  
Nb coupure de 10 € \_\_\_\_\_ Nb coupure de 20 € \_\_\_\_\_  
Nb coupure de 25 € \_\_\_\_\_ Nb coupure de 50 € \_\_\_\_\_

### Pièces justificatives à joindre

- Copie de Carte Nationale d'identité (recto-verso) ou du passeport. Doit obligatoirement être en cours de validité. Permis non accepté.
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) à votre nom ; compte joint accepté si votre nom est présent dessus.
- Le mandat de prélèvement SEPA daté et signé ; joint en annexe.
- Copie de toutes les pages de l'avis d'imposition de l'année N-1 sur les revenus N-2 (exemple en 2024 : avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022).
- Un justificatif de domicile de moins de 2 mois à votre nom ; les factures de téléphonie mobile ne sont pas acceptées.
- Copie d'un bulletin de salaire de moins de 2 mois.
- Pour les personnes en situation de handicap, une attestation de l'employeur ou un justificatif (notification de la MDPH, RQTH, AAH, carte invalidité, CMI).
- Autres justificatifs en cas de différence entre RFR et/ou parts fiscales indiquées dans l'avis d'imposition sur les revenus N-2 et ceux déclarés ci-dessus (acte de naissance, certificat de décès, jugement de divorce, avis de dégrèvement...) ou tout autre situation particulière.

En signant ce formulaire, Je consens à ce que les informations recueillies soient utilisées, exploitées et traitées pour permettre l'attribution de la prestation Chèques-Vacances. Ces données sont destinées à la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique et à ses sous-traitants. Je dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de mes données personnelles, conformément aux dispositions légales et réglementaires du 25 mai 2018. Par cette signature, j'accepte les conditions générales d'utilisation du dispositif.

Le :

Signature du demandeur

# CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

NOUS VOUS REMERCIONS DE BIEN VOULOIR LIRE ATTENTIVEMENT LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION (CI-APRÈS DÉNOMMÉES « CGU ») DU SERVICE CHEQUES-VACANCES. CELLES-CI CONTIENNENT DES INFORMATIONS IMPORTANTES RELATIVES À VOS DROITS, RECOURS ET OBLIGATIONS.

L'UTILISATION DU SERVICE CHEQUES-VACANCES SUPPOSE L'ACCEPTATION SANS RÉSERVE DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION QUI S'IMPOSENT À CHACUN DES UTILISATEURS.

LES PARTIES DÉCLARENT AVOIR REÇU TOUTES LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES, PRÉALABLEMENT À LEUR ENGAGEMENT, AU MOYEN DES PRÉSENTES CGU AINSI QUE DE TOUT AUTRE DOCUMENT QUI POURRAIT ÊTRE PORTE À LEUR CONNAISSANCE.

## Préambule

Le présent document a pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles la société DOCAPOSTE APPLICAM, ci-après dénommée « le Fournisseur », met à la disposition des Utilisateurs le Service Cheques-Vacances (ci-après le « Service »).

L'Utilisateur accède et utilise le Service mis à sa disposition par le Fournisseur dans les conditions décrites aux présentes CGU.

Par « Utilisateur », il faut entendre toute personne physique utilisant le Service.

Avant de pouvoir utiliser le Service, l'Utilisateur est invité à :

- consulter et accepter sans réserve les présentes Conditions Générales d'Utilisation ;
- consulter et accepter sans réserve les conditions générales d'utilisation du service de comptes de paiement de Docaposte BPO.

## Objet du Service

Le Service a pour vocation de permettre aux Utilisateurs, de bénéficier de Cheques-Vacances

## Mentions légales

Le Service est fourni par la société DOCAPOSTE APPLICAM, Société par actions simplifiée, SIREN 339 662 603 (RCS Metz), ayant son siège social au 2 Avenue Sébastopol, 57070 Metz.

## Champ d'application des CGU

Toute utilisation du Service par l'Utilisateur est subordonnée à l'acceptation expresse et sans réserve et au respect des présentes CGU.

L'acceptation des présentes se matérialise par une case à cocher dûment cochée par l'Utilisateur, et constituera la preuve que l'Utilisateur a pris connaissance des présentes CGU. Toute modification des présentes sera soumise à une nouvelle acceptation des utilisateurs.

Toute violation des présentes autorise le Fournisseur à bloquer ou limiter l'utilisation du Service à tout

Utilisateur qui en serait l'auteur, sans préjudice des indemnités que le Fournisseur pourrait réclamer.

## Accès au Service - Qualité du Service

Le Service est accessible vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24), sept (7) jours sur sept (7), à l'exception :

- des cas de force majeure tels que définis par le Code civil et la jurisprudence des tribunaux français ;
- des difficultés liées à la structure des réseaux de communication ;
- des cas de suspension du Service prévus aux présentes.

En raison de la nature et de la complexité du réseau Internet, le Fournisseur fait ses meilleurs efforts, pour permettre l'accès et l'utilisation du Service.

Le Fournisseur ne saurait être responsable du mauvais fonctionnement :

- de l'équipement informatique ou mobile de l'Utilisateur ;
- de l'accès à Internet ou à un réseau de téléphonie mobile.

Les frais relatifs aux moyens de télécommunication restent à la charge des Utilisateurs.

## Suspension du Service

Le Fournisseur se réserve le droit, en tout temps et temporairement, de suspendre, limiter ou restreindre, l'accès au Service, après en avoir avisé l'Utilisateur et ce afin de procéder à toutes opérations de mise à niveau et de maintenance. Ces opérations étant effectuées pour assurer le bon fonctionnement du Service, aucune indemnité ne pourra être réclamée par l'Utilisateur en cas d'interruption du Service.

## Conditions d'utilisation

Chaque compte utilisateur est personnel à l'Utilisateur et ne peut être transféré ou cédé à aucun tiers. Chaque Utilisateur ne peut créer qu'un seul et unique compte.

L'Utilisateur s'engage à ce que son compte ne contienne :

- aucune information obligatoire fautive et/ou mensongère,

CO - Public

## Propriété intellectuelle

L'utilisation du Service n'emporte aucune cession d'aucune sorte de droits de propriété intellectuelle sur les éléments appartenant au Fournisseur au bénéfice de l'Utilisateur.

Les marques, les dessins, les modèles, les images, les textes, les photos, les logos, les chartes graphiques, les logiciels et programmes, les moteurs de recherche, les bases de données, les sons, les vidéos, les noms de domaines, design ou toute autre information ou support présenté par le Fournisseur sans que cette liste ne soit exhaustive, sont la propriété exclusive du Fournisseur et sont protégés par leurs droits d'auteurs, marque, brevet et tout autre droit de propriété intellectuelle ou industrielle qui leur sont reconnus selon les lois en vigueur.

Toute reproduction et/ou représentation, totale ou partielle d'un de ces éléments, sans l'autorisation expresse du Fournisseur est interdite et constituerait un contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

En conséquence, l'Utilisateur s'interdit tout agissement et tout acte susceptible de porter atteinte directement ou non aux droits de propriété intellectuelle du Fournisseur.

L'Utilisateur dispose simplement d'un droit d'utilisation du Service.

## Responsabilité

Le Fournisseur décline toute responsabilité quant à la nature et la provenance des données reçues ou transmises via le Service.

Le Fournisseur n'est en aucun cas responsable de la nature des données qu'elle héberge, ni des informations communiquées par l'Utilisateur au public et/ou aux tiers. Le Fournisseur ne pourra voir sa responsabilité recherchée ni engagée du fait des activités ou des informations stockées à la demande d'un Utilisateur, si elle n'avait pas effectivement connaissance de leur caractère illicite ou de faits et circonstances faisant apparaître ce caractère ou si, dès le moment où elle en a eu connaissance, elle a agi promptement pour retirer ces informations ou en rendre l'accès impossible.

À cet égard, le Fournisseur se réserve le droit de retirer ou de suspendre l'accès à toute donnée à la suite de la réception d'une notification de la violation des présentes ou si elle a effectivement connaissance du caractère manifestement illicite de la donnée. La responsabilité du Fournisseur ne pourra en aucun cas être recherchée en raison de ce retrait.

Le Fournisseur n'assume aucune responsabilité pour les dommages qui pourraient être causés au matériel informatique/smartphone des Utilisateurs.

La responsabilité du Fournisseur ne saurait être engagée dans les cas suivants :

- en cas d'utilisation du Service à des fins autres que celles prévues par les CGU ;
- pour défaut d'exécution des Services du fait imprévisible et insursurvenable d'un tiers ;
- en cas de force majeure, telle que définie par la loi et la jurisprudence française ;

CO - Public

- aucune information ou élément portant atteinte aux droits d'un tiers.

Dans ce cadre, l'Utilisateur déclare et reconnaît qu'il est seul responsable des informations renseignées lors de la création de son compte, ainsi que celles de sa demande. Il garantit l'exactitude ainsi que la véracité de toutes les données personnelles transmises, et s'engage à les mettre à jour quand cela sera nécessaire.

En conséquence, aucune modification ne sera acceptée, et donc réalisée par le Fournisseur, une fois la demande formellement déposée ; c'est-à-dire soumise à l'instruction pour contrôle d'éligibilité et vérifications bancaires.

Une demande de chèques-vacances sera automatiquement annulée si celle-ci n'a abouti pas après un délai fixé par le fournisseur : non validée 6 semaines après la date de dépôt de la demande.

En cas d'erreur dans le choix de l'Utilisateur sur le taux de bonification qui aurait un impact sur le montant de prélèvement, le fournisseur peut modifier automatiquement le montant de prélèvement à la valeur immédiatement inférieure, afin d'instruire la demande.

Dans le cas d'un montant sur le plan épargne insuffisant au moment de la commande (par exemple un rejet de prélèvement intervenant au dernier moment) le plan sera automatiquement annulé et le montant disponible remboursé dans les semaines qui suivent sans commande de chèques-vacances et sans aucune possibilité de recours de l'Utilisateur.

L'Utilisateur est responsable de la protection de son identifiant et de son mot de passe. Il s'engage à ne pas le révéler à des tiers et sera responsable de toute activité ou action réalisée depuis son compte, qu'il soit ou non l'instigateur desdites activités ou actions. Il devra signaler immédiatement au Fournisseur toute utilisation non autorisée de son compte, toute fraude, soupçon de fraude ou perte de données dès qu'il en aura connaissance. Toute utilisation d'un mot de passe fait présumer une utilisation du Service par l'Utilisateur auquel il appartient. Ainsi le Fournisseur ne pourra en aucun cas être responsable des dommages directs ou indirects subis par l'Utilisateur et résultant d'un accès frauduleux à son compte.

Le Fournisseur se réserve le droit de suspendre ou de résilier, directement ou à la demande de l'établissement de paiement, un compte et l'accès au Service si l'Utilisateur ne respecte pas les présentes CGU, ou si une information fournie pendant la procédure d'enregistrement, ou par la suite, se révèle inexacte, fautive, obsolète ou incomplète, ou viole de quelque autre façon les présentes CGU ou des droits des tiers.

Chaque Utilisateur reconnaît et accepte que le Fournisseur puisse supprimer, à tout moment et sans indemnité, un compte dont l'activité serait contraire notamment à la loi française et/ou aux règles de diffusion fixées par les présentes.

L'Utilisateur s'engage à utiliser le Service dans les conditions définies aux présentes, et reconnaît :

- être responsable de l'utilisation du Service et de ses actes, il s'engage à utiliser le Service de façon loyale, dans le respect des présentes CGU, des lois et règlements applicables, notamment les lois relatives à la propriété intellectuelle et industrielle, à l'informatique, aux fichiers et à la vie privée ;
- s'interdire expressément toutes intrusions ou tentatives d'intrusions dans les systèmes constituant le Service, y compris le recours à l'exploration de données, à des robots ou à d'autres outils similaires de collecte et d'extraction de données en vue de collecter des informations, manuellement ou de manière automatisée, notamment les adresses de courriers électroniques, en particulier dans le but d'adresser des prospectons non sollicitées, ou des chaînes de courriers électroniques ;
- s'interdire tous comportements de nature à interrompre, suspendre, ralentir ou empêcher l'accessibilité au Service, toutes actions de nature à faire peser sur les infrastructures de la plateforme une charge disproportionnée avec ses capacités, toutes atteintes aux mesures de sécurité et/ou d'authentification existant sur la plateforme, ou toute entrave ou altération du fonctionnement du Service, et notamment toute suppression ou modification des données relatives audit Service ;
- ne pas tenter de perturber le Service notamment par l'introduction de virus ou autre technologie qui nuirait à l'utilisation du Service par les autres Utilisateurs ;
- ne pas être autorisé à télécharger, reproduire, commercialiser, ou mettre à disposition de tout tiers le contenu du Service et plus généralement à accomplir tout acte de nature à porter atteinte aux droits et intérêts financiers, commerciaux ou moraux du Fournisseur, ou des autres Utilisateurs du Service.

## Sécurité du Service

Le Fournisseur fait ses meilleurs efforts pour sécuriser le Service.

Pour l'accès au Service, il est rappelé aux Utilisateurs qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. Il appartient donc à l'Utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires de façon à protéger, sécuriser et sauvegarder ses données.

Le Fournisseur décline toute responsabilité quant à la propagation des virus informatiques et des conséquences qui pourraient en résulter, l'Utilisateur devant veiller à la sécurité de ses données, fichiers, réseaux et matériels.

L'Utilisateur doit informer le Fournisseur de toute défaillance ou dysfonctionnement du Service.

En cas de faille de sécurité, le Fournisseur informera l'Utilisateur dans les meilleurs délais et indiquera éventuellement les mesures à prendre.

CO - Public

concernant. Il peut demander à ce que les Données à caractère personnel le concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées, soient, selon le cas, rectifiées, complétées, mises à jour ou effacées. Pour instruire ces demandes, l'Utilisateur a la possibilité de limiter le traitement de ses données jusqu'à la fin de l'instruction.

L'Utilisateur peut à tout moment exercer ses droits relatifs au présent article par courrier électronique à l'adresse [guvav@docaposte.fr](mailto:guvav@docaposte.fr).

En cas de difficulté en lien avec la gestion de ses données personnelles, l'Utilisateur peut introduire une réclamation auprès de la CNIL ou auprès de toute autorité de contrôle compétente.

## Modification des CGU

Le Fournisseur se réserve la possibilité de modifier, à tout moment et sans préavis, les présentes CGU afin de les adapter aux évolutions de l'application et/ou de son exploitation. Dans un tel cas, l'Utilisateur devra à nouveau valider la case à cocher présentée. Dans le cas où l'Utilisateur n'exprimerait pas son consentement sur une nouvelle version des CGU il ne pourra pas poursuivre son utilisation du Service.

## Convention de preuve

Conformément à l'article 1366 du Code civil, toute notification ou communication entre l'Utilisateur et le Fournisseur peut être réalisée par tout moyen électronique. Ainsi, l'Utilisateur est parfaitement informé que le Fournisseur pourra lui communiquer des informations par tout moyen électronique et que les dématérialisés. L'Utilisateur reconnaît que les enregistrements et sauvegardes réalisés sur le site auront pleine valeur probante entre les Parties. Ainsi, les documents électroniques feront foi entre les Parties en cas de litige.

## Droit applicable

Les modalités et conditions d'utilisation du Service sont régies par le droit français, quel que soit le lieu d'utilisation.

EN CAS DE LITIGE DÉCOULANT DE L'INTERPRÉTATION OU DE L'EXÉCUTION DES PRÉSENTES, LES PARTIES S'ENGAGENT À RECHERCHER UNE SOLUTION AMIABLE.

LES UTILISATEURS CONSOMMATEURS SONT INFORMÉS QU'ILS ONT LA POSSIBILITÉ DE SAISIR LE MEDIATEUR DU GROUPE LA POSTE QUI EST COMPÉTENT POUR TOUT LITIGE CONCERNANT L'ENSEMBLE DES SERVICES COUVERTS PAR LES PRÉSENTES CGU. LA PROCÉDURE DE MÉDIATION EST GRATUITE ; LE MEDIATEUR PEUT ÊTRE SAISI PAR L'UTILISATEUR, SOIT DIRECTEMENT, SOIT PAR UN INTERMÉDIAIRE (AVOCAT, AUTRE MEDIATEUR, ETC.).

LA SAISINE PEUT ÊTRE EFFECTUÉE :  
- SOIT DE MANIÈRE INFORMATIQUE SUR LE SITE INTERNET DU MEDIATEUR DE LA CONSOMMATION DU GROUPE LA POSTE : [HTTPS://MEDIATEUR.GROUPE.LAPOSTE.COM](https://mediateur.groupe.laposte.com) ;  
- SOIT PAR COURRIER À L'ADRESSE SUIVANTE : LE MEDIATEUR DU GROUPE LA POSTE  
CP D160  
9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA

CO - Public

# CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

NOUS VOUS REMERCIONS DE BIEN VOULOIR LIRE ATTENTIVEMENT LES PRESENTES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION (CI-APRES DENOMMEES « CGU ») DU SERVICE COMPTE DE PAIEMENT. CELLES-CI CONTIENNENT DES INFORMATIONS IMPORTANTES RELATIVES A VOS DROITS, RECOURS ET OBLIGATIONS.

L'UTILISATION DU SERVICE COMPTE DE PAIEMENT SUPPOSE L'ACCEPTATION SANS RESERVE DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION QUI S'IMPOSENT A CHACUN DES UTILISATEURS.

LES PARTIES DECLARENT AVOIR REÇU TOUTES LES INFORMATIONS NECESSAIRES, PREALABLEMENT A LEUR ENGAGEMENT, AU MOYEN DES PRESENTES CGU AINSI QUE DE TOUT AUTRE DOCUMENT QUI POURRAIT ETRE PORTE A LEUR CONNAISSANCE.

## Préambule

Le présent document a pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles la société DOCAPOSTE BPO, ci-après dénommée « le Fournisseur », met à la disposition des Utilisateurs le Service Compte de paiement (ci-après le « Service »).

L'Utilisateur accède et utilise le Service mis à sa disposition par le Fournisseur dans les conditions décrites aux présentes CGU.

Par « Utilisateur », il faut entendre toute personne physique utilisant le Service.

Avant de pouvoir utiliser le Service, l'Utilisateur est invité à :

- Consulter et accepter sans réserve les présentes Conditions Générales d'Utilisation ;
- Consulter et accepter sans réserve les conditions générales d'utilisation du service « Cheques vacances » de Docaposte Applicam ;
- Compléter le Formulaire de demande de Cheques-Vacances joint aux présentes CGU ;
- Consulter et accepter sans réserve les conditions générales et d'attribution des chèques-vacances ;
- Consulter et accepter sans réserve les conditions générales d'utilisation du compte de paiement eZyNess.

## Objet du Service

Le Service a pour vocation de permettre aux Utilisateurs, de verser sur un compte de paiement des montant en vue de bénéficier de chèques vacances.

## Mentions légales

Le Service est fourni par la société DOCAPOSTE BPO, Société par actions simplifiée, SIREN 320 217 144 (RCS Metz), ayant son siège social au 45/47 boulevard Paul Vaillant Couturier 94200 Ivry-sur-Seine.

## Champ d'application des CGU

Toute utilisation du Service par l'Utilisateur est subordonnée à l'acceptation expresse et sans réserve et au respect des présentes CGU.

L'acceptation des présentes se matérialise par une case à cocher dûment cochée par l'Utilisateur, et constituera la preuve que l'Utilisateur a pris connaissance des présentes CGU. Toute modification des présentes sera soumise à une nouvelle acceptation des utilisateurs.

Toute violation des présentes autorise le Fournisseur à bloquer ou limiter l'utilisation du Service à tout Utilisateur qui en serait l'auteur, sans préjudice des indemnités que le Fournisseur pourrait réclamer.

## Accès au Service – Qualité du Service

Le Service est accessible vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24), sept (7) jours sur sept (7), à l'exception :

- des cas de force majeure tels que définis par le Code civil et la jurisprudence des tribunaux français ;
- des difficultés liées à la structure des réseaux de communication ;
- des cas de suspension du Service prévus aux présentes.

En raison de la nature et de la complexité du réseau Internet, le Fournisseur fait ses meilleurs efforts, pour permettre l'accès et l'utilisation du Service.

Le Fournisseur ne saurait être responsable du mauvais fonctionnement :

- de l'équipement informatique ou mobile de l'Utilisateur ;
- de l'accès à Internet ou à un réseau de téléphonie mobile.

Les frais relatifs aux moyens de télécommunication restent à la charge des Utilisateurs.

## Suspension du Service

Le Fournisseur se réserve le droit, en tout temps et temporairement, de suspendre, limiter ou restreindre, l'accès au Service, après en avoir avisé l'Utilisateur et ce afin de procéder à toutes opérations de mise à niveau et de maintenance. Ces opérations étant effectuées pour assurer le bon fonctionnement du Service, aucune indemnité ne pourra être réclamée par l'Utilisateur en cas d'interruption du Service.

## Conditions d'utilisation

Chaque compte utilisateur est personnel à l'Utilisateur et ne peut être transféré ou cédé à aucun tiers. Chaque Utilisateur ne peut créer qu'un seul et unique compte.

L'Utilisateur s'engage à ce que son compte ne contienne :

- aucune information obligatoire fautive et/ou mensongère,
- aucune information ou élément portant atteinte aux droits d'un tiers.

une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

En conséquence, l'Utilisateur s'interdit tout agissement et tout acte susceptible de porter atteinte directement ou non aux droits de propriété intellectuelle du Fournisseur.

L'Utilisateur dispose simplement d'un droit d'utilisation du Service.

## Responsabilité

Le Fournisseur décline toute responsabilité quant à la nature et la provenance des données reçues ou transmises via le Service.

Le Fournisseur n'est en aucun cas responsable de la nature des données qu'elle héberge, ni des informations communiquées par l'Utilisateur au public et/ou aux tiers. Le Fournisseur ne pourra voir sa responsabilité recherchée ni engagée du fait des activités ou des informations stockées à la demande d'un Utilisateur, si elle n'avait pas effectivement connaissance de leur caractère illicite ou de faits et circonstances faisant apparaître ce caractère ou si, dès le moment où elle en a eu connaissance, elle a agi promptement pour retirer ces informations ou en rendre l'accès impossible.

À cet égard, le Fournisseur se réserve le droit de retirer ou de suspendre l'accès à toute donnée à la suite de la réception d'une notification de la violation des présentes ou si elle a effectivement connaissance du caractère manifestement illicite de la donnée. La responsabilité du Fournisseur ne pourra en aucun cas être recherchée en raison de ce retrait.

Le Fournisseur n'assume aucune responsabilité pour les dommages qui pourraient être causés au matériel informatique/smartphone des Utilisateurs.

La responsabilité du Fournisseur ne saurait être engagée dans les cas suivants :

- en cas d'utilisation du Service à des fins autres que celles prévues par les CGU ;
- pour défaut d'exécution des Services du fait imprévisible et insurmontable d'un tiers ;
- en cas de force majeure, telle que définie par la loi et la jurisprudence française ;
- pour le contenu de tout site internet vers lequel des liens hypertextes renvoient ;
- en cas de perte, du fait de l'Utilisateur, de données ou d'informations stockées sur la plateforme hébergeant le Service, l'Utilisateur devant réaliser les sauvegardes nécessaires à la conservation de ses données et informations ;
- en cas d'utilisation anormale, ou non conforme, ou d'une exploitation illicite du Service par tout Utilisateur, ou tout tiers ;
- en cas de non-conformité du Service aux besoins ou aux attentes spécifiques de l'Utilisateur.

Par ailleurs, le Fournisseur ne pourra être tenu pour responsable des retards ou impossibilités de remplir ses obligations contractuelles, en cas :

- d'interruption de la connexion au Service en raison d'opérations de maintenance planifiées,

Dans ce cadre, l'Utilisateur déclare et reconnaît qu'il est seul responsable des informations renseignées lors de la création de son compte. Il garantit l'exactitude ainsi que la véracité de toutes les données personnelles transmises et s'engage à les mettre à jour quand cela sera nécessaire.

L'Utilisateur est responsable de la protection de son identifiant et de son mot de passe. Il s'engage à ne pas les révéler à des tiers et sera responsable de toute activité ou action réalisée depuis son compte, qu'il soit ou non l'instigateur desdites activités ou actions. Il devra signaler immédiatement au Fournisseur toute utilisation non autorisée de son compte, toute fraude, soupçon de fraude ou perte de données dès qu'il en aura connaissance. Toute utilisation d'un mot de passe fait présumer une utilisation du Service par l'Utilisateur auquel il appartient. Ainsi le Fournisseur ne pourra en aucun cas être responsable des dommages directs ou indirects subis par l'Utilisateur et résultant d'un accès frauduleux à son compte.

Le Fournisseur se réserve le droit de suspendre ou de résilier, directement ou à la demande du Partenaire, un compte et l'accès au Service si l'Utilisateur ne respecte pas les présentes CGU, ou si une information fournie pendant la procédure d'enregistrement, ou par la suite, se révèle inexacte, fautive, obsolète ou incomplète, ou viole de quelque autre façon les présentes CGU ou des droits des tiers.

Chaque Utilisateur reconnaît et accepte que le Fournisseur puisse supprimer, à tout moment et sans indemnité, un compte dont l'activité serait contraire notamment à la loi française et/ou aux règles de diffusion fixées par les présentes.

L'Utilisateur s'engage à utiliser le Service dans les conditions définies aux présentes et reconnaît en outre :

- être responsable de l'utilisation du Service et de ses actes. Il s'engage à utiliser le Service de façon loyale, dans le respect des présentes CGU, des lois et règlements applicables, notamment les lois relatives à la propriété intellectuelle et industrielle, à l'informatique, aux fichiers et à la vie privée ;
- s'interdire expressément toutes intrusions ou tentatives d'intrusions dans les systèmes constituant le Service, y compris le recours à l'exploitation de données, à des robots ou à d'autres outils similaires de collecte et d'extraction de données en vue de collecter des informations, manuellement ou de manière automatisée, notamment les adresses de courriers électroniques, en particulier dans le but d'adresser des prospections non sollicitées, ou des chaînes de courriers électroniques ;
- s'interdire tous comportements de nature à interrompre, suspendre, ralentir ou empêcher l'accessibilité au Service, toutes actions de nature à faire peser sur les infrastructures de la plateforme une charge disproportionnée avec ses capacités, toutes atteintes aux mesures de sécurité et/ou d'authentification existant sur la plateforme, ou toute entrave ou altération du fonctionnement du Service, et notamment

toute suppression ou modification des données relatives audit Service ;

- ne pas tenter de perturber le Service notamment par l'introduction de virus ou autre technologie qui nuirait à l'utilisation du Service par les autres Utilisateurs ;
- ne pas être autorisé à télécharger, reproduire, commercialiser, ou mettre à disposition de tout tiers le contenu du Service et plus généralement à accomplir tout acte de nature à porter atteinte aux droits et intérêts financiers, commerciaux ou moraux du Fournisseur, ou des autres Utilisateurs du Service.

## Prestations d'encaissement

Conformément à la réglementation en vigueur, le Fournisseur a obtenu la qualité agent de services de paiement (ci-après dénommé l' « Agent ») de l'établissement de monnaie électronique eZyNess, pour pouvoir proposer ce Service. Le service d'encaissement est fourni par eZyNess par l'intermédiaire de son Agent qui agit sous la responsabilité de eZyNess.

Docaposte BPO a été enregistré en qualité d'Agent le 07/09/2018, auprès de l'ACPR sous le n° 75386, et est inscrit sur le Registre des agents financiers (REGAFI), accessible sur le site internet www.regafi.fr.

## Compte de paiement

Afin de bénéficier des services de paiement proposés par le Fournisseur, l'Utilisateur doit ouvrir un compte de paiement dans les livres de eZyNess.

## Entrée en relation

L'ouverture du compte de paiement de l'Utilisateur nécessite que :

- L'Utilisateur accepte les présentes ainsi que les CGU eZyNess annexées aux présentes ;
- L'Utilisateur communique des éléments KYC au Fournisseur. Ces éléments sont définis dans l'article 2.3 des CGU eZyNess. L'Utilisateur doit informer le Fournisseur en cas de changement dans sa situation avec un impact sur les éléments qu'il a transmis.

Par ailleurs, l'Agent est libre de demander des informations complémentaires et/ou de procéder à des vérifications complémentaires.

## Consultation de l'historique des opérations

Un historique des opérations est accessible à l'Utilisateur.

## Sécurité

L'Utilisateur est seul responsable de la sécurisation et de la conservation des moyens d'accès à son compte de paiement : identifiants, mots de passe, numéro de compte. Il ne pourra en aucun cas chercher la responsabilité de l'Agent et/ou d'eZyNess à ce titre.

Si celui-ci détecte le moindre risque quant à la sécurité de son compte, il doit immédiatement en informer le Fournisseur aux coordonnées suivantes :

[reclamation-pavnumect@docaposte.fr](mailto:reclamation-pavnumect@docaposte.fr)

CO - Public

CO - Public

## Réclamations

En cas de réclamation, l'Utilisateur devra les porter directement auprès de l'Agent aux coordonnées suivantes :

[reclamation-pavnumect@docaposte.fr](mailto:reclamation-pavnumect@docaposte.fr)

Les modalités de traitement des réclamations sont décrites dans les CGU eZyNess annexées aux présentes.

## Acceptation/Résiliation

La signature des présentes emporte l'acceptation des CGU eZyNess.

La résiliation des présentes entraîne la résiliation des CGU eZyNess.

Il est entendu entre les Parties qu'eZyNess peut, à tout moment et sans justificatif, résilier les CGU, par l'envoi d'une notification par tout moyen écrit en respectant un préavis de trente (30) jours. Une telle résiliation entraînera automatiquement l'arrêt des prestations d'encaissement, sans que l'Utilisateur ne puisse réclamer une quelconque indemnisation à ce titre auprès de l'Agent et/ou d'eZyNess.

## Sécurité du Service

Le Fournisseur fait ses meilleurs efforts pour sécuriser le Service.

Pour l'accès au Service, il est rappelé aux Utilisateurs qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. Il appartient donc à l'Utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires de façon à protéger, sécuriser et sauvegarder ses données.

Le Fournisseur décline toute responsabilité quant à la propagation des virus informatiques et des conséquences qui pourraient en résulter, l'Utilisateur devant veiller à la sécurité de ses données, fichiers, réseaux et matériels.

L'Utilisateur doit informer le Fournisseur de toute défaillance ou dysfonctionnement du Service.

En cas de faille de sécurité, le Fournisseur informera l'Utilisateur dans les meilleurs délais et indiquera éventuellement les mesures à prendre.

## Propriété intellectuelle

L'utilisation du Service n'emporte aucune cession d'aucune sorte de droits de propriété intellectuelle sur les éléments appartenant au Fournisseur au bénéfice de l'Utilisateur.

Les marques, les dessins, les modèles, les images, les textes, les photos, les logos, les chartes graphiques, les logiciels et programmes, les moteurs de recherche, les bases de données, les sons, les vidéos, les noms de domaines, design ou toute autre information ou support présenté par le Fournisseur sans que cette liste ne soit exhaustive, sont la propriété exclusive du Fournisseur et sont protégés par leurs droits d'auteurs, marque, brevet et tout autre droit de propriété intellectuelle ou industrielle qui leur sont reconnus selon les lois en vigueur.

Toute reproduction et/ou représentation, totale ou partielle d'un de ces éléments, sans l'autorisation expresse du Fournisseur est interdite et constituerait

CO - Public

CO - Public

d'impossibilité momentanée d'accès au Service en raison de problèmes techniques indépendants de la volonté du Fournisseur.

Sauf dispositions impératives contraires, la responsabilité du Fournisseur ne pourra pas être recherchée pour tout dommage indirect qui pourrait se produire du fait de l'utilisation du Service par l'Utilisateur, en particulier pour (i) tout type de dommages, pertes, coûts ou frais de nature spéciale, accessoire, indirecte, consécutive, punitive ou pécuniaire, ni pour (ii) des pertes de bénéfices, pertes d'activités, pertes de contrat, pertes de jouissance, pertes de réputation ou pertes, ou dommage à, des données, et ce, alors même que le Fournisseur a ou aurait dû avoir connaissance de l'éventualité d'un tel dommage.

## Données à caractère personnel

Le Fournisseur respecte les exigences du Règlement Général européen sur la protection des données personnelles n°2016/679 (ci-après le « RGPD ») et à toujours mis en priorité la sécurité et la confidentialité des données et documents des Utilisateurs.

Les données personnelles de l'Utilisateur font l'objet d'un traitement par le Fournisseur en vue de fournir le Service : ouverture d'un compte de paiement et encaissement sur celui-ci de sommes en vue d'obtenir des chèques vacances.

La base légale du traitement est l'exécution du Service.

Conservation des données de l'Utilisateur par le Fournisseur : les données et documents sont conservés pendant toute la durée de l'utilisation du Service, l'Utilisateur étant libre de supprimer toute donnée et document quand il le souhaite.

Les données relatives au compte de l'Utilisateur (identifiants, noms, prénoms, données techniques) sont effacées après la suppression de ce compte par l'Utilisateur.

Le Fournisseur ne vend aucune donnée à des fins commerciales ou marketing, à des partenaires, sans consentement exprès de l'Utilisateur.

Néanmoins, le Fournisseur peut envoyer des communications électroniques concernant le Service que l'Utilisateur utilise.

Conformément au RGPD, et conformément à la loi n°78-17 « Loi Informatique et Libertés » modifiée, l'Utilisateur peut accéder aux Données à caractère personnel le concernant. Il peut également, si ces Données sont incomplètes, équivoques ou périmées, soient, selon le cas, rectifiées, complétées, mises à jour ou effacées. Pour instruire ces demandes, l'Utilisateur a la possibilité de limiter le traitement de ses données jusqu'à la fin de l'instruction.

L'Utilisateur peut à tout moment exercer ses droits relatifs au présent article par courrier électronique à l'adresse [pavnumect@docaposte.fr](mailto:pavnumect@docaposte.fr).

En cas de difficulté en lien avec la gestion de ses données personnelles, l'Utilisateur peut introduire une réclamation auprès de la CNIL, ou auprès de toute autorité de contrôle compétente.

CO - Public

CO - Public

**CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU COMPTE DE PAIEMENT EZYNESS**

L'Utilisation du Compte de paiement et du service d'agencement proposés par EZYNESS par l'intermédiaire de DOCAPOSTE, agissant en tant qu'Agent de services de paiement, est soumise à l'acceptation pleine et entière des conditions générales d'utilisation proposées par EZYNESS qui constituent le contrat cadre de services de paiement entre EZYNESS et chaque Client. Le Client prend acte que l'acceptation des présentes conditions générales d'utilisation implique d'établir une relation directe avec EZYNESS. Toute action, toute prestation d'EZYNESS sera portée à la connaissance du Client par l'intermédiaire de DOCAPOSTE, en sa qualité d'Agent de services de paiement.

- Article préliminaire - Définitions**
- ANCV** : Agence Nationale pour les Chèques-Vacances, qui émet des Chèques-Vacances au profit des employeurs et des salariés d'entreprises.
- CGV CNT CHEQUES-VACANCES** : désigne toutes les stipulations convenues par écrit entre l'Agent et le Client dans le cadre du Plan souscrit par le Client, et qui constituent le présent Contrat.
- Chèques-Vacances** : désigne le dispositif interministériel d'action sociale, encadré par l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983 et le décret du 6 janvier 2006.
- Client** : désigne une personne physique, remplissant toutes les conditions pour être bénéficiaire de Chèques-Vacances, conformément au cadre prévu par l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983 et le décret du 6 janvier 2006. Les conditions d'attribution de la prestation de services Chèques-Vacances sont définies par les articles 10 et 11 du décret précité.
- Circularité** : désigne la circularité relative aux Chèques-Vacances au bénéfice des agents de l'Etat (consulable sur le Portal).

- Compte de paiement** : désigne le compte de paiement, au sens de l'article L.214-1 du Code monétaire et financier, ouvert au nom du Client auprès d'EZYNESS en vue de l'encasement, pour son compte, des paiements reçus en application des présentes conditions générales.
- Compte de prélevement** : désigne :
  - un compte de prélevement ouvert dans un établissement de crédit situé dans l'Espace Economique Européen (EEE ci-après) ;
  - ou un compte de paiement disposant d'un IBAN, ouvert dans un établissement agréé situé dans l'EEE.
- Compte de prélevement** est identifié dans le mandat de prélèvement SEPA dûment signé par le Client.
- Contrat** : ou « **CGU** » désigne les présentes conditions générales d'utilisation du Compte de paiement EZYNESS.

- DGAPP** : désigne la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique, et donateur d'office de DOCAPOSTE au titre du marché public relatif à la gestion de certains aspects du dispositif des Chèques-Vacances pour le compte de la DGAPP.
- DOCAPOSTE** : ou « **Agent** » ou « **CNT CHEQUES-VACANCES** » désigne la société DOCAPOSTE BPO SAS au capital de 122 520 521 Euros, (si inscrite au RCS d'Alsace sous le numéro 320 217 144, dont le siège social est situé au 45/47 Boulevard Paul Vaillant Courot, 54 200 Nancy-Seine. DOCAPOSTE intervient en tant qu'Agent au sens de l'article L. 523-1 du Code monétaire et financier, mandaté par EZYNESS pour fournir les services de paiement directs ci-après sous la responsabilité d'EZYNESS. DOCAPOSTE est également prestataire de la DGAPP, agissant en qualité de sous-traitant de EZYNESS.

- EZYNESS** : désigne les matériels et logiciels appartenant au Client et utilisés par ce dernier pour les besoins du Service, dont il est seul et exclusivement responsable (téléphones mobiles, ordinateurs, tablettes, etc.).
- ezyness** : désigne l'établissement agréé en France en tant qu'établissement de monnaie électronique, soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest, CS 92459, 75486 Paris Cedex 09, notamment pour le respect des règles de protection de la clientèle et inscrit sur la liste des établissements habilités à exercer leurs activités en France sous le numéro 18608, publiée sur le site internet [www.banque-france.fr](http://www.banque-france.fr).
- France** : désigne le territoire métropolitain de France, au sens de l'article 411 du décret n° 1120 520 Euro, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 522 058 544, dont le siège social est 115, rue de Sèvres, 75275 Paris Cedex 16.

- IBAN** : International Bank Account Number désigne l'identifiant international du compte bancaire.
- Identifiants Personnels** : désigne l'identifiant et mot de passe choisis par le Client sur le Portal conformément au CGV Agent. Ils permettent au Client de sécuriser son compte et de consulter l'état de son Compte de paiement.
- Partiels** : désigne EZYNESS et/ou le Client.
- Plan d'urgence** : ou « **Plan** » désigne l'échéancier que le Client choisit de mettre en œuvre pour effectuer une commande de Chèques-Vacances.
- Portal** : désigne la plateforme mise en place par la DGAPP et administrée par CNT CHEQUES-VACANCES pour le compte de DGAPP, permettant notamment au Client de consulter son Plan d'urgence et de consulter l'état de son Compte de paiement.
- Prélèvement** : désigne une opération de paiement qui permet de régler par débit d'un compte le montant de certaines dépenses répétitives.
- Régie** : désigne l'acte de prélèvement ou d'un virement.
- Remboursement** : désigne le virement du solde d'un Compte de paiement sur le Compte de prélevement du Client, conformément aux instructions transmises par CNT CHEQUES-VACANCES à EZYNESS.
- Reversement** : désigne le virement du solde d'un Compte de paiement sur un compte de l'ANCV, en vue de la production des Chèques-Vacances du Client, conformément aux instructions transmises par CNT CHEQUES-VACANCES à EZYNESS.

**C1 - Interne**

- sauvegarder l'ensemble de ses données et contenus afin de pouvoir les restaurer en cas de besoin ;
- de défaillance de moyens techniques, informatiques ou de télécommunications mis à sa disposition par les tiers ;
- d'indisponibilité des réseaux électriques ou de télécommunications affectant directement ou indirectement le Service ;
- d'actions de tiers impliquant le Client dans le cadre de la Service ;
- de perte de revenus, de chèque, de dons, de financements ou en cas d'attente à l'issue du Client sans faute de crédit, d'annulation, d'un délai raisonnable, des EZYNESS s'efforcera de trouver avec ses prestataires, dans un délai raisonnable, des solutions pour remédier aux éventuelles défaillances techniques ou informatiques du Service. Ces événements ne pourront donner lieu à réclamation à l'encontre de cette dernière, ni engager sa responsabilité. Celle-ci n'étant pas tenue à obligation de résultat.

- 6.2. MONTAGNARDS**  
EZYNESS par l'intermédiaire de CNT CHEQUES-VACANCES peut modifier à tout moment les présentes conditions générales. Les nouvelles conditions entrant généralement en vigueur au terme d'un délai minimum fixé à deux mois à compter de l'envoi d'une lettre d'information ou de notification. D'un commun accord, convenu entre EZYNESS et le Client, il peut être dérogé à ce délai en cas de modifications importantes. Passés les délais visés au présent article, les modifications sont opposables au Client s'il n'a pas révisé le présent Contrat dans les conditions définies à l'article 7.
- Toutes dispositions législatives ou réglementaires nécessitant la modification de tout ou partie des CGV sont applicables dès leur date d'entrée en vigueur et sans préavis.

- 6.3. SECRET PROFESSIONNEL ET PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**  
Les données à caractère personnel recueillies font l'objet d'un traitement dont le responsable est EZYNESS conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel. Elles sont traitées pour l'exécution du Service et pour l'exécution des ordres de paiement transmis et leur sécurisation, et pour la production de Chèques-Vacances de paiement à des fins de distribution des présentes CGU et pour répondre aux obligations légales et réglementaires, telles que la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Les données seront conservées pendant la durée de la relation contractuelle. Elles seront également traitées à des fins de lutte contre la fraude et la cybercriminalité, dans l'intérêt légitime d'EZYNESS, pendant une durée maximale d'un an. L'ensemble des données pourra être conservé au-delà des durées précitées, dans le respect des délais de prescription légale applicables, qui permettent de conserver les données à caractère personnel collectées sous la supervision et l'exécution du Service proposé par EZYNESS. A défaut, les demandes d'exécution du Service ne pourront pas être traitées et le Client s'engage à ne pas être concerné. Les données d'identification ont été collectées par CNT CHEQUES-VACANCES au nom de la DGAPP et elles sont destinées à EZYNESS pour les traitements et finalités cités ci-dessus. Elles pourront également être utilisées par toute autorité administrative ou judiciaire habilitée ou plus généralement à tout tiers autorisé, pour satisfaire aux obligations légales ou réglementaires. Le Client dispose d'un droit de accès, de rectification, de suppression, d'effacement et d'opposition. Il peut faire une demande de portabilité pour les données qu'il a fournies et qui sont nécessaires au Service. Il peut à tout moment retirer son consentement lorsque celui-ci a été préalablement donné. Il peut également exercer ses droits relatifs à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données après son décès. Il peut exercer ses droits auprès de CNT CHEQUES-VACANCES - Protection des données personnelles, TSA 49101 76934 ROUEN Cedex 9 ou via le Portal, en joignant à sa demande une copie d'un justificatif d'identité. Les éventuels transferts de données effectués vers des pays situés en dehors de l'Union Européenne se font en respectant les règles de protection des données et en assurant la protection et la sécurité des données à caractère personnel. A l'occasion de diverses opérations de paiement (virements, transferts d'argent, ...), des données à caractère personnel du Client peuvent être transférées dans le cadre de l'Union européenne, notamment pour permettre le dénouement de l'opération. Le Client peut s'adresser au Délégué à la Protection des Données de La Banque Postale, 115, rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06.

- 6.4. RATTICTION - VIENT A DISTANCE**  
Lorsque le Client a été contacté au moyen d'une technique de communication à distance au sens de l'article 122-3 du Code de la consommation, il est informé de son droit à conclure la conclusion d'un délai de 14 jours calendaires pour se rétracter et/ou renoncer, sans pénalité et sans être tenu d'indiquer les motifs de sa décision. Le Client dispose d'un droit de rétractation, de son droit de se rétracter à compter du jour où le Client a reçu les conditions contractuelles et les informations, si cette date est postérieure à la date à laquelle le Contrat a été conclu. Le Client exerce son droit de rétractation en envoyant par lettre au versement de frais ou communications de quelque nature que ce soit. Pour faire valoir ce droit de rétractation, le Client doit contacter CNT CHEQUES-VACANCES en indiquant par de mentionner les éléments suivants :
  - l'adresse ; la référence du dossier ; la date de souscription au Service, sa signature. Par les moyens suivants :
    - Téléphone au 0806 80 20 15 (appel non surtaxé) ;
    - Messagerie accessible via espace bénéficiaire sur le Portal ;
    - Courrier postal à l'adresse suivante : CNT CHEQUES-VACANCES DEMANDE TSA 49101 76934 ROUEN Cedex 9.
- 6.5. SERVICE CLIENT ET TRAITEMENT DES RECLAMATIONS**

modalités prévues dans son Plan. Les paiements sont reçus sur le Compte de paiement ouvert dans les livrets d'EZYNESS au nom du Client. Le Compte de paiement est débité en cas de Reversement ou de Remboursement dans les conditions définies ci-après (articles 2.6 et 2.7).

**2.6. REVERSEMENT**  
Conformément au Plan d'urgence mis en place par le Client, le Reversement est réalisé par EZYNESS sur instruction du CNT CHEQUES-VACANCES, par Virement depuis le Compte de paiement du Client vers un compte de l'ANCV. EZYNESS se réserve la possibilité de refuser de procéder à un Reversement dans le cas où l'EZYNESS sous-jacente l'existence d'une fraude ou de toute autre opération pouvant ouvrir un objet litigieux. Conformément aux règles applicables en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, EZYNESS pourra conditionner un Reversement à la fourniture d'informations et/ou de documents complémentaires. Le Reversement ne pourra pas être effectué pour un montant supérieur aux fonds figurant au crédit du Compte de paiement à l'exclusion des opérations de paiement en cours.

Dans les cas prévus par la Circularité, l'annulation du Plan d'urgence peut donner lieu à un Reversement. Dans ce cas, sur instruction du CNT CHEQUES-VACANCES, EZYNESS procédera à un Reversement.

**2.7. REMBOURSEMENT**  
Dans les conditions générales liées aux Chèques-Vacances, le Client peut demander à CNT CHEQUES-VACANCES le Remboursement de son Compte de paiement. Sous réserve d'acceptation de cette demande par CNT CHEQUES-VACANCES, CNT CHEQUES-VACANCES donnera l'instruction à EZYNESS de procéder au Remboursement. EZYNESS débitera le Compte de paiement du Client et procédera au Remboursement du solde par Virement au profit du Compte de prélevement ou tout autre compte expressément désigné par le Client à CNT CHEQUES-VACANCES.

**2.8. INCIDENTS NON LIÉS AU VIREMENT**  
EZYNESS informe CNT CHEQUES-VACANCES des incidents de Prélèvement et de Virement. Ces incidents sont ensuite gérés par CNT CHEQUES-VACANCES, qui interagit avec le Client pour les résoudre, dans les conditions prévues par la Circularité et par le marché public relatif à la gestion de certains aspects des dispositifs Chèques-Vacances pour le compte de la DGAPP. CNT CHEQUES-VACANCES donne à EZYNESS les instructions à suivre, en fonction de la résolution trouvée avec le Client à l'incident.

**2.9. FONCTIONS DES INSTRUCTIONS DE PAIEMENT**  
CNT CHEQUES-VACANCES, EZYNESS procède à de nouveaux Prélèvements ou Virements, le cas échéant.

**2.9.2. CLOTURE**  
Les Comptes de paiement dont le solde est à zéro à la suite d'un Reversement ou Remboursement ne sont pas dûment identifiés par EZYNESS. En revanche, EZYNESS pourra les clôturer après 15 mois d'inactivité, sans notification préalable. A tout moment, le Client peut demander la clôture de son Compte de paiement par courrier auprès de CNT CHEQUES-VACANCES. En cas de réalisation du présent Contrat (article 7), EZYNESS clôture le Compte de paiement. Le solde créditeur éventuel fera l'objet d'un Remboursement ou d'un Reversement, en fonction d'instructions données par CNT CHEQUES-VACANCES.

**2.10. DEMANDE DE BLOCAGE**  
Le Client doit formaliser à CNT CHEQUES-VACANCES sans délai une demande de blocage de son Compte de paiement dans les cas suivants :

- Lorsqu'il souhaite bloquer temporairement le compte et/ou de financement du terrorisme, EZYNESS rembourse tout débit du Compte de paiement qui serait exécuté postérieurement à la notification du bloc, de la perte, ou du détournement constaté. En cas de notification frauduleuse ou de fraude, le Client s'engage à ne pas réclamer le remboursement de son Compte de paiement et d'obtenir réparation de tout préjudice qu'il aurait subi du fait du comportement illégitime du Client.

**2.11. INDISPONIBILITE DU SOLDE DU COMPTE DE PAIEMENT EN EXECUTION**  
(Saisie conservatoire, saisie attribution, saisie administrative à tiers détenteur...). Un créancier (y compris l'Administration fiscale), muni d'un titre exécutoire, peut accéder à différentes données relatives à la situation patrimoniale d'un client, à titre conservatoire la sauvegarde de ses droits (la saisie conservatoire), et/ou en vue de contraindre son débiteur définitif à exécuter ses obligations à son égard (la saisie attribution). La saisie administrative est une mesure de recouvrement d'impôts. En cas de dysfonctionnement des réseaux internet et de télécommunications ;

- en cas de dysfonctionnement de quelque nature qu'il soit lié aux réseaux qu'EZYNESS devrait prendre dans le cadre des obligations légales et réglementaires lui incombant. De manière générale, EZYNESS n'est pas tenue d'indemniser les dommages immatériels et/ou indirects (entendus comme les pertes financières, les pertes de revenus ou de chiffres d'affaires, l'attente à l'égard du préjudice moral, etc.) qui pourraient résulter de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser le Service.

**ARTICLE 3 - LUTTE CONTRE LA CORRUPTION**  
EZYNESS est tenue, dans le cadre de ses obligations légales, de contribuer à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence auprès de sa clientèle pendant toute la durée de la relation d'affaires. Dans ce cadre, le Client s'engage à respecter les dispositions relatives à la répression de la corruption et du trafic d'influence, de la prise illégitime d'intérêt, du détournement de fonds publics et du favoritisme. En particulier, le Client s'interdit de réaliser sur son Compte de paiement, tout acte susceptible d'être qualifié de crime ou délit au regard des réglementations en vigueur en France ou à l'étranger. L'application du Client dans une activité prohibée ou l'absence d'éléments fournis par le Client, sur demande d'EZYNESS ou de l'Agent, permettant de justifier la conformité des opérations au regard des réglementations en vigueur, constitue un motif de clôture immédiat du Compte de paiement.

**ARTICLE 3B - INDÉPENDANCE DES CLAUSES**  
En l'une des stipulations des CGU est déclarée nulle ou inapplicable, ou fait l'objet d'une réqualification par un tribunal, ladite stipulation sera réputée écrite et les autres stipulations des CGU continueront à produire tous leurs effets. Les Parties à la présente Convention de bonne foi pourront d'un commun accord modifier la présente Convention de bonne foi pour l'entière ou partie de son contenu, à condition qu'elle soit satisfaisante, valable et conforme à l'intention initiale des Parties, en remplacement de la stipulation des CGU déclarée nulle ou non applicable.

**ARTICLE 3A - ABSENCE DE RENONCIATION**  
La délaillance d'une Partie à exécuter un droit, une sanction ou un recours au titre d'une stipulation des présentes CGU ne saurait en aucun cas être interprétée comme une renonciation à l'exercice de ce droit, de cette sanction ou de ce recours, sauf le droit, le recours ou la sanction doivent être exercés ou appliqués dans un délai précis sous peine de forclusion.

**ARTICLE 4 - CESSON**  
Chacune des Parties ne pourra céder, transférer ou transmettre à un tiers, les obligations qui lui incombent en vertu des présentes CGU, sans l'accord écrit préalable de l'autre Partie. Par dérogation, EZYNESS pourra transférer les présentes CGU dans des conditions inchangées à un autre établissement agréé.

**ARTICLE 3B - PROTECTION DES FONDS**  
Le Client s'engage à ne pas effectuer de virements au crédit des Comptes de Paiement protégés conformément à l'article L522-17 du Code monétaire et financier et sont inscrits sur un compte de cantonnement ouvert dans les conditions requises par la réglementation, ce qui assure la protection de ces fonds. Le Client s'engage à ne pas effectuer d'EZYNESS, y compris en cas de procédures d'exécution ou de procédure d'insolvabilité ouverte à l'encontre d'EZYNESS.

**ARTICLE 5 - LANGUE DU PRESENT CONTRAT**  
La langue officielle dans le cadre des relations pré-contractuelles et contractuelles est la langue française.

Les procédures décrites au présent article pourront donner lieu à une facturation par EZYNESS des opérations réalisées. Les frais correspondants seront prélevés sur le solde restant au crédit du Compte de paiement après l'opération de solde restant au crédit du Compte de paiement après l'opération de solde restant au crédit du Compte de paiement. A défaut de solde disponible après ladite suite, les frais applicables pourront être prélevés sur les sommes qui seraient créditées par la suite sur le compte de paiement du Client dans le cadre de l'Offre.

Les frais mentionnés ne sont pas soumis à la TVA ni en application des dispositions du de l'article 256 du Code Général des Impôts.

**ARTICLE 3 - PORTAL CHEQUES-VACANCES**  
Le Service proposé aux Clients bénéficiaires du dispositif est mis en place par la DGAPP et administré par CNT CHEQUES-VACANCES pour le compte de la DGAPP. Le Portal ([www.fonctionpublique.fr/chequesvacances](http://www.fonctionpublique.fr/chequesvacances)) permet au Client de gérer son Plan d'urgence et de consulter l'état de son Compte de paiement.

**3.1. OBLIGATION DE SECURITE ET DE VIGILANCE CONSTANTE**  
Le Client fait son affaire personnelle, et demeure exclusivement responsable des Identifiants Personnels qu'il détient et conserve à ses risques et périls. Le Client est pleinement averti du risque lié à la perte ou au vol des Identifiants Personnels, au piratage des Equipements ou à tout autre agissement frauduleux permettant l'usage des opérations sur le Compte de paiement. Le Client s'engage :

- ne jamais communiquer les Identifiants Personnels ou les laisser accessibles à des tiers ;
- mémoriser les Identifiants Personnels, éviter de les noter par écrit et de les rendre accessibles à des tiers à proximité de ses Equipements ;
- ne pas laisser les Equipements sans surveillance ;
- sécuriser ses ordinateurs, tablettes ou téléphones mobiles au moyen de dispositifs de sécurité à l'état de fait (verrouillage du téléphone, logiciel antivirus et anti-spam, Firewall, etc.) ;
- avertir immédiatement EZYNESS par l'intermédiaire de l'Agent de tout événement susceptible de provoquer une utilisation abusive, frauduleuse ou non autorisée de son Compte de paiement (conformément aux articles 2.10, 3.1 et 6.5).

**3.2. OBLIGATION DE VERIFICATION**  
Le Client doit vérifier l'exactitude des historiques d'opérations qui sont accessibles en ligne sur le Portal. Ce historique fait état et prévaut sur toute autre information relative à des instructions de paiement effectuées par EZYNESS. En particulier, EZYNESS attire l'attention des Clients sur le fait qu'elle n'est pas responsable des conséquences résultant de l'envoi frauduleux de messages qui leur seraient adressés par des personnes non autorisées, et qui consisteraient des informations fausses sur le fonctionnement du Compte de paiement.

**ARTICLE 4 - OBLIGATIONS D'EZYNESS EN TANT QU'ELLE TENEUR DU COMPTE DE PAIEMENT**  
EZYNESS s'engage à l'égard du Client :

- A créditer le Compte de paiement du Client des sommes issues des Prélèvements conformément au Plan d'urgence déterminé par le Client ;
- A reverser le solde du Compte de paiement du Client, par Reversement, sauf en cas de Remboursement ;
- A protéger les fonds restant au crédit du Compte de paiement du Client sur un compte de cantonnement conformément aux dispositions de l'article L522-17 du Code monétaire et financier.

Le Client peut à tout moment consulter l'historique des opérations réalisées sur son Compte de paiement via le Portal. Le Client peut demander à CNT CHEQUES-VACANCES de recevoir ces mêmes informations sur support papier, au plus une fois l'année. EZYNESS s'engage à fournir le Service aux Clients conformément à ses obligations de sécurité et de confidentialité prévues par la loi et les règlements en vigueur. EZYNESS n'est responsable que des faits qu'elle a commis dans l'exécution de ses propres obligations.

**ARTICLE 5 - TARIFICATION ET FACTURATION**  
EZYNESS procède en matière de choix techniques, de maintenance, de réparation, pour assurer les nécessaires prestations de réparation, de maintenance, d'actualisation de données et/ou d'évolution. EZYNESS procède en matière de choix techniques, de maintenance, de réparation, pour assurer les nécessaires prestations de réparation, de maintenance, d'actualisation de données et/ou d'évolution. Le Client peut à tout moment consulter l'historique des opérations réalisées sur son Compte de paiement via le Portal. Le Client peut demander à CNT CHEQUES-VACANCES de recevoir ces mêmes informations sur support papier, au plus une fois l'année.

**6.1. DISPOSITION**  
EZYNESS se réserve le droit d'interrompre le Service, sans encourir de responsabilité, pour assurer les nécessaires prestations de réparation, de maintenance, d'actualisation de données et/ou d'évolution. Le Client peut à tout moment consulter l'historique des opérations réalisées sur son Compte de paiement via le Portal. Le Client peut demander à CNT CHEQUES-VACANCES de recevoir ces mêmes informations sur support papier, au plus une fois l'année.

**6.2. DEBET**  
EZYNESS s'engage à ne pas transmettre de toute donnée, de fait d'une erreur matérielle, logique ou de télécommunication ou toute erreur imputable aux gestionnaires de ce réseau. Le Client prend soin, à cet effet, de

de Remboursements qui seraient réalisés vers le compte bancaire ou le compte de paiement d'une tierce personne, à la suite d'une erreur commise par le Client lorsqu'il a renseigné les coordonnées de son Compte de Remboursement ;

- de dommages de quelque nature qu'il soit, survenant du fait d'agissements frauduleux et/ou intentionnels d'un tiers ;

- d'un manquement ou d'une négligence grave aux obligations qui incombent au Client en vertu des présentes CGU, notamment en cas de non-respect des préconisations de sécurité relatives à la réception et à l'envoi de chèques ;

- en cas de dysfonctionnement des réseaux internet et de télécommunications ;

- en cas de dysfonctionnement de quelque nature qu'il soit lié aux réseaux qu'EZYNESS devrait prendre dans le cadre des obligations légales et réglementaires lui incombant. De manière générale, EZYNESS n'est pas tenue d'indemniser les dommages immatériels et/ou indirects (entendus comme les pertes financières, les pertes de revenus ou de chiffres d'affaires, l'attente à l'égard du préjudice moral, etc.) qui pourraient résulter de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser le Service.

**ARTICLE 3 - LUTTE CONTRE LA CORRUPTION**  
EZYNESS est tenue, dans le cadre de ses obligations légales, de contribuer à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence auprès de sa clientèle pendant toute la durée de la relation d'affaires. Dans ce cadre, le Client s'engage à respecter les dispositions relatives à la répression de la corruption et du trafic d'influence, de la prise illégitime d'intérêt, du détournement de fonds publics et du favoritisme. En particulier, le Client s'interdit de réaliser sur son Compte de paiement, tout acte susceptible d'être qualifié de crime ou délit au regard des réglementations en vigueur en France ou à l'étranger. L'application du Client dans une activité prohibée ou l'absence d'éléments fournis par le Client, sur demande d'EZYNESS ou de l'Agent, permettant de justifier la conformité des opérations au regard des réglementations en vigueur, constitue un motif de clôture immédiat du Compte de paiement.

**ARTICLE 3B - INDÉPENDANCE DES CLAUSES**  
En l'une des stipulations des CGU est déclarée nulle ou inapplicable, ou fait l'objet d'une réqualification par un tribunal, ladite stipulation sera réputée écrite et les autres stipulations des CGU continueront à produire tous leurs effets. Les Parties à la présente Convention de bonne foi pourront d'un commun accord modifier la présente Convention de bonne foi pour l'entière ou partie de son contenu, à condition qu'elle soit satisfaisante, valable et conforme à l'intention initiale des Parties, en remplacement de la stipulation des CGU déclarée nulle ou non applicable.

**ARTICLE 3A - ABSENCE DE RENONCIATION**  
La délaillance d'une Partie à exécuter un droit, une sanction ou un recours au titre d'une stipulation des présentes CGU ne saurait en aucun cas être interprétée comme une renonciation à l'exercice de ce droit, de cette sanction ou de ce recours, sauf le droit, le recours ou la sanction doivent être exercés ou appliqués dans un délai précis sous peine de forclusion.